

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-8-7-5

Séance du vendredi 13 septembre 2013

### SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-3 du 05 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur du Développement Culturel
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue et autorise le versement des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* à la délibération, dans les conditions précisées par ces derniers, au titre des Expressions Artistiques, pour un montant total de 87 200 € prélevés sur les lignes du budget du Département à raison de :
  - 81 700 € sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371
  - 5 500 € sur le programme D721, imputation 65-311-65734-2347-371
- ❖ Attribue et autorise le versement des aides aux projets listés dans le tableau joint en *annexe 2* à la délibération, au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique, pour un montant total de 3 500 €, prélevés sur la ligne du budget du Département – programme D726, imputation 65-311-6574-2397-371

- ❖ Attribue et autorise le versement d'une aide de 15 000 € en faveur des Tréteaux de Haute-Alsace indiquée sur le tableau joint en *annexe 3* à la délibération et dont le montant sera prélevé sur la ligne du budget du Département - programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371
- ❖ Valide et autorise le Président à signer :
  - la convention entre le Département et la Ville de Huningue, relative à la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013, jointe en *annexe 4* à la délibération
  - la convention entre le Département et La Filature, relative à la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013, jointe en *annexe 5* à la délibération
- ❖ Attribue et autorise le versement :
  - d'une subvention de 28 000 € en faveur de la Ville de Huningue pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013 dont le montant sera prélevé sur la ligne du budget du Département - programme D722, imputation 65-311-65734-2367-371
  - d'une subvention de 240 000 € en faveur de La Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013 dont le montant sera prélevé sur la ligne du budget du Département - programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371
- ❖ Prend acte des renseignements portés sur la liste jointe en *annexe 6* à la délibération qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**FESTIVALS**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2012</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Maison Pour Tous Espace 110 Illzach</b>	29ème édition du Festival BEDECINE 16 et 17 novembre 2013	297 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
2	<b>Association D'Ailleurs, d'Ici Colmar</b>	16ème édition du Festival de rue "D'Ailleurs, d'Ici" 4 et 5 mai 2013	54 500 €	4 000 €	2 500 €	2 500 €	<i>Subvention allouée sous réserve de la présentation du bilan 2012</i>
3	<b>Association Premiers Actes Munster</b>	6ème Festival Premiers Actes Munster 16 août au 24 août 2013	182 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €	
4	<b>Association "Le Markstein, ça vous gagne" Markstein</b>	9ème édition du Festival CIRK'ÔMARKSTEIN 17 juin au 3 juillet 2013	56 600 €	1 500 €	Pas de demande en 2012	1 000 €	
4	<b>Association Les Mangeurs de Lune Pfaffenheim</b>	7ème édition de la manifestation "Les Mangeurs de Lune" du 17 au 25 août 2013	38 800 €	1 500 €	Pas de demande en 2012	1 000 €	<i>Subvention allouée sous réserve de la présentation du bilan 2012</i>

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2012</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</b>	<b>Observations</b>
5	<b>Made Aubout Art And Design Strasbourg</b>	2ème édition du festival "Pression Design 2013 à Mulhouse" du 29 juin au 7 juillet 2013	5 560 €	2 000 €	Pas de Festival en 2012 Non sollicité en 2011	800 €	
6	<b>Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann de Soultz"</b>	Edition 2013 des "Musicales de Soultz" de mai à décembre	14 450 €	1 500 €	1 100 €	1 100 €	
7	<b>Association Rencontres de Musique Ancienne de Ribeauvillé</b>	30ème édition du Festival de Musique Ancienne de Ribeauvillé du 28 septembre au 27 octobre 2013	113 850 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
8	<b>Association des Amis des Orgues de la Collégiale Saint-Martin de Colmar</b>	Edition 2013 du Festival d'Orgue "Les Mardis à la Collégiale Saint-Martin" de Colmar en août et en octobre	9 995 €	1 500 €	Pas de demande en 2012	800 €	
9	<b>Association "Alsace Cinémas" Strasbourg</b>	9ème édition du Festival "Augenblick" du 12 au 29 novembre 2013	89 157 €	6 000 €	4 000 € (au titre de la Mission Langue et Culture Régionales)	5 000 €	
10	<b>Association MJC de la Communauté de Communes d'Altkirch</b>	6ème édition du "Sound'Go Festival" les 6 et 7 septembre 2013	32 817 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</i>	<i>Observations</i>
<b>11</b>	<b>Fédération Hiéro Colmar</b>	"Scène Off" de la Foire aux Vins de Colmar du 9 au 18 août 2013	25 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
<b>12</b>	<b>Association Jazz à Mulhouse</b>	5ème édition du Festival METEO du 8 au 31 août 2013	326 154 €	18 000 €	15 000 €	15 000 €	
<b>TOTAL</b>						<b>73 700 €</b>	

**SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**CREATION/DIFFUSION ARTISTIQUES**

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème commission du 02/7/2013</i>	<i>Observations</i>
1	<b>Association pour la Promotion de la Culture en Alsace (APCA) Strasbourg</b>	27ème tournée d'été de la Choucrouterie en 2013 "Le Soleil, la mer et quelques coquinerries"	113 866 €	3 000 €	2 500 €	2 500 €	
2	<b>Compagnie KALISTO Mulhouse</b>	Création/diffusion de la pièce "Love and Money" du 29 novembre au 1er décembre 2013	73 000 €	8 000 €	4 000 €	4 500 €	
<b>TOTAL</b>						<b>7 000 €</b>	

**SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**DIFFUSION MUSICALE**

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/7/2013</i>	<i>Observations</i>
1	<b>Association Voix et Art Sacré Strasbourg - Ensemble TRECANUM</b>	Saison 2013 de diffusion de concerts dans le Haut-Rhin	33 040 €	1 150 €	1 000 €	1 000 €	
<b>TOTAL</b>						<b>1 000 €</b>	

**SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

**Communes**

Imputation : 65-311-65734-2347-371

(D721)

**FESTIVALS**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2012</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</b>	<b>Observations</b>
<b>1</b>	<b>Ville de COLMAR</b>	18ème édition du Festival Jazz de Colmar du 9 au 14 septembre 2013	151 400 €	8 000 €	5 500 €	5 500 €	
<b>TOTAL</b>						<b>5 500 €</b>	

**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE**  
 Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013  
**Associations**  
*Imputation : 65-311-6574-2397-371*  
 (D726)

**STRUCTURES OEUVRANT POUR LA PRATIQUE**

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</i>	<i>Observations</i>
<b>1</b>	<b>Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France GUEBWILLER</b>	Actions de formation menées en 2013	46 460 €	5 000 €	1 500 €	1 500 €	
<b>2</b>	<b>Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin GUEBWILLER</b>	Actions de formation menées en 2013	14 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	
<b>TOTAL</b>						<b>3 500 €</b>	

**LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS**

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2357-371

(D722)

**OPERATEUR CULTUREL**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2012</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission du 02/7/2013</b>	<b>Observations</b>
1	<b>TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE MULHOUSE</b>	Activités en 2013	353 600 €	30 000 €	20 000 €	15 000 €	
						<b>15 000 €</b>	

**LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS**

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

**Communes**

Imputation : 65-311-65734-2357-371

(D722)

**LIEUX DE DIFFUSION**

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/7/2013</i>	<i>Observations</i>
1	VILLE DE HUNINGUE	Mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013	509 218 €	32 000 €	33 000 €	28 000 €	
						<b>28 000 €</b>	



**CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL  
2013  
ENTRE  
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN et LA VILLE DE HUNINGUE  
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TRIANGLE**

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
- Vu les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour la culture,
- Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- Vu le rapport et la délibération n° CG 2012-6-7-3 du 5 décembre 2012 relatifs au Budget Primitif 2013 en faveur du Développement Culturel,
- Vu la convention du 23 novembre 2009 entre le Département et la Ville de Huningue portant sur le développement culturel du Triangle
- Vu le bilan évaluatif de la convention de partenariat 2009-2012 communiqué à la Commission Permanente du Conseil Général du 13 décembre 2012,
- Vu la demande présentée par la Ville de Huningue en date du 24 mai 2013,
- Vu le projet artistique et culturel 2013 du Triangle validé par délibération du Conseil municipal de la Ville de Huningue en date du .....

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Entre :

le Département du Haut-Rhin ci-après nommé « le Département », représenté par le Président du Conseil Général, M. Charles BUTTNER, habilité par délibération du ..... d'une part,

et :

La Ville de Huningue, ci-après nommée « La Ville », représentée par son Maire, M. Jean-Marc DEICHTMANN, habilité par délibération du 14 mars 2008, d'autre part.

## **PREAMBULE**

« Le Triangle » est un équipement à vocation multiple dont la gestion, en régie municipale directe, relève de la Ville de Huningue.

Au titre de son action culturelle, le Triangle a engagé, dès son ouverture au public, une démarche visant à faire de l'équipement, un pôle culturel structurant au rayonnement local, départemental, régional et transfrontalier.

Dans ce contexte, le Triangle a élaboré un projet artistique et culturel dont les orientations et les objectifs, négociés avec le Département, ont conduit à un contrat de développement culturel de 2007 à 2009 renouvelé de 2009 à 2012, entre le Département et la Ville de Huningue.

A son terme, ce partenariat a fait l'objet d'un bilan évaluatif qui a relevé que le Triangle développe une activité importante, enrichie par la présence de l'Académie des Arts dans ses locaux, qui en fait prioritairement un équipement de proximité ouvert, à l'écoute des publics et pratiques amateurs, ancré et identifié par la population de son territoire avec, à la faveur d'une situation géographique propice, un engagement sur le secteur des Trois Frontières.

Le bilan a souligné qu'à travers cette activité, exercée dans un contexte de contraintes financières qui a conduit le Triangle à adapter son projet artistique et culturel notamment la diffusion, désormais recentrée sur un festival, les objectifs du partenariat ont été globalement atteints, soulignant toutefois que davantage de projets auraient pu être conduits avec les collégiens.

Enfin, il a été suggéré que, dans la perspective de la reconduction du partenariat, le nouveau projet artistique et culturel du Triangle distingue le projet pédagogique de l'Académie des Arts soutenu par ailleurs au titre d'une convention spécifique entre la Ville de Huningue et le Département dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Dans ce contexte, la procédure de reconduction du partenariat a été engagée entre le Département et la Ville de Huningue. Toutefois, au regard de la démarche actuellement conduite par le Département pour le renouvellement des Contrats de Territoire de Vie à partir de 2014, il a été relevé que le nouveau contrat pluriannuel pourra faire l'objet d'une intégration au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays.

En conséquence, afin de mettre en cohérence la durée de validité de ces deux contrats et pour permettre la continuité de l'activité culturelle du Triangle, le Département et la Ville de Huningue ont convenu d'un accord spécifique en 2013, objet de la présente convention.

\*\*\*

### **ARTICLE 1 – OBJET :**

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel du Triangle de 2013 (*annexe1*)
- les conditions, modalités d'attribution et de versement de l'aide financière du Département destinée à soutenir sa mise en œuvre conformément au budget prévisionnel 2013 (*annexe 2*)
- les modalités de suivi de la convention.

## **ARTICLE 2 – DUREE :**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 et abroge toute convention en cours ayant le même objet entre la Ville de Huningue et le Département.

Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

## **ARTICLE 3 – ORIENTATIONS DU DEPARTEMENT ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

L'action culturelle départementale est fondée sur une double logique privilégiant l'aménagement culturel du territoire et la sensibilisation des publics, dans l'objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Ces deux axes - action territoriale et développement des publics- peuvent être déclinés sur la base des orientations suivantes :

- favoriser le rayonnement de son activité sur un territoire élargi en développant des partenariats avec les acteurs culturels du territoire (lieux de diffusion, associations, collectivités, artistes, institutions) ;
- initier des projets auprès des publics relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées...) ;
- rechercher l'élargissement des publics en favorisant l'accessibilité à la culture par la mise en place d'actions diversifiées de médiation culturelle, ateliers de pratiques, conférences...

Sur la base de ces orientations, le Triangle a élaboré un projet artistique et culturel pour 2013 (*annexe 1*) axé sur :

1. le soutien aux pratiques artistiques
2. le programme de diffusion
3. les actions de sensibilisation des publics
4. la participation et le développement de projets dans le cadre de réseaux

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

Pour l'année 2013, une subvention d'un montant de 28 000 € est accordée par le Département au titre de sa participation au projet artistique et culturel du Triangle (*annexe 1*), conformément au budget prévisionnel 2013 (*annexe 2*). Cette somme est répartie comme suit :

- ↳ Diffusion (festival Compli'Cité, spectacles de rues ...) : 20 000 €
- ↳ Présence artistique, en particulier l'accueil en résidence de compagnies régionales : 5 000 €
- ↳ Actions de sensibilisation des publics relevant de sa compétence (collégiens, personnes âgées, handicapées...) 3 000 €

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par la Ville pour réaliser le projet artistique et culturel du Triangle en 2013.

Son attribution et son versement s'effectueront sous réserve du respect, par la Ville de Huningue du contenu de la présente convention, dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement, et dans le respect du règlement financier départemental en vigueur au moment de son octroi.

### Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, la subvention 2013 fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % au début d'exercice sur la base d'une demande formulée par la Ville et accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement du Triangle en équilibre
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation d'un extrait du compte administratif relatif au secteur culturel de l'exercice N-1

Si le montant des dépenses réelles attestées par la Ville est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le budget prévisionnel transmis par la Ville, la subvention versée par le Département pourra être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil Général.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à la ville par courrier du Président du Conseil Général.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la Ville est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Les versements s'effectueront, sous réserve du respect par la Ville des obligations mentionnées à l'article 5.

En outre, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement. En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

L'aide financière sera versée sur le compte de la Ville de Huningue, trésorerie principale de Huningue, BANQUE DE FRANCE Opération Collectivités et Etablissements Publics Locaux – 30001 00581 F6820000000 31.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur le Départemental.

### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS**

La Ville de Huningue en concertation avec la direction du Triangle s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel du Triangle en 2013,
- faciliter à tout moment, le contrôle, par le Département, de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département,
- fournir :
  - un bilan d'activité et le compte d'emploi de la subvention allouée de l'année précédente, certifié par le Trésorier de la Ville de Huningue ;

- le bilan financier du projet artistique et culturel du Triangle de l'année précédente ;
  - un budget prévisionnel validé par la Ville, relatif à la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle ;
  - un état du personnel en service relatif à l'année en cours.
- Aviser de toute modification concernant :
- la direction du Triangle ;
  - l'usage de la subvention : les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).
- Faire mention du soutien du Département notamment au moyen de son logo dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées,

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

#### **ARTICLE 6 – SUIVI**

Il est institué un comité chargé du suivi de l'exécution de la présente convention.

Il est composé des représentants du Département, de la Ville de Huningue et du directeur du Triangle et se réunira en 2013 sur l'initiative du Département.

Le comité de suivi sera informé de l'activité du Triangle en 2013.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Ville de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la ville n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La résiliation est également possible, de plein droit et sans indemnité, en cas de non respect par le Département ou la Ville des engagements respectifs de la convention.

#### **ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 1 mois.

## **ARTICLE 10 – AUTRES DISPOSITIONS**

- Les 2 annexes font partie intégrante de la présente convention.
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

***Colmar le,***

Le Maire  
de la Ville de Huningue

Le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin

# PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DU TRIANGLE

## Principales activités 2013

ANNEXE 1

### 1 - SOUTIEN AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (accueil et accompagnement technique)

- 12 projets amateurs portés par 8 entités différentes :
  - associations locales : Tréteaux de Vauban, Harmonie Municipale, Cultu'Rock, Mahattan Jazz Choir, théâtre alsacien avec l'association Regain, Photo Club du Rhin, atelier d'aquarelle du CADPA (locaux pour travail hebdomadaire et pour des restitutions public)
  - école primaire M. Pagnol : création d'une comédie musicale et d'un spectacle de théâtre avec des classes bilingues
  - le collège Gérard de Nerval : création d'un spectacle avec l'atelier théâtre du collège et les classes bilingues et réalisation de supports d'exposition et de caisson de scène dans l'atelier menuiserie de la SEGPA.
  - l'IDEN : accueil de 280 enfants dans le cadre d'une rencontre tri nationale (F, D, CH) pour chanter (mai) + présentation de l'exposition « Aïnsi, font, font, font... » ; travaux d'enfants issus de 9 classes maternelles et élémentaires de Bâle, Buschwiller, Hegenheim, Huningue et Liebenschwiler (juin) + 2 réunions pédagogiques d'enseignants

### ➤ 4 résidences d'artistes professionnels en vu de la création de spectacles

- Théâtre du Même Nom (théâtre contemporain – 68 Village-Neuf)
- Cie Art'Maniac (danse contemporaine – 68 Mulhouse)
- Le Vent en Poupe (chanson – 68 Steinbach)
- Cie Création Ephémère (théâtre contemporain avec comédiens différents – 12 Milliau)

## 2.- DIFFUSION

Mise en place d'une saison culturelle complémentaire à l'offre existante par ailleurs sur notre territoire, composée de spectacles vivants professionnels et d'expositions tout public :

### 1) Festival Compil'Cité :

- 16 compagnies invitées, 25 spectacles proposés et 4.000 spectateurs accueillis (du 25 janvier au 3 février)

### 2) Autres spectacles :

- 3 spectacles « petite enfance » répartis dans l'année (destinés aux 18 mois - 3 ans et leurs parents) unique lieu à proposer cela dans le secteur des 3 Frontières)
- musique du monde, dans le cadre du String Time Festival de Weill am Rhein (D)
- chant choral (manifestation grand public en septembre)
- cirque (en décembre)

### 3) Spectacles de rue :

- 13 Cie professionnelles invitées pour l'inauguration de l'Espace Abbattu les 22 et 23 juin
- Les Régionales : accueil de La Caravane des Valises le 2 octobre

### 4) Expositions :

- 7 expositions (peinture, photographie, marionnettes, volumes en résine, travaux d'enfants...)

page 1/2

### 3- SENSIBILISATION ET ELARGISSEMENT DU PUBLIC / TRAVAIL EN RESEAU

La sensibilisation et l'élargissement du public passent par la mise en place de différentes actions :

- Tout public :
- 5 Musiq'Apéro le dimanche matin
  - Une rencontre au Triangle organisée conjointement avec la Coupole de St-Louis autour de l'accueil de la Cie Hervé Koubi dans le théâtre ludovicien (mars). Cette action tout public a aussi fait l'objet d'un travail particulier avec les classes de danse de notre Académie des Arts et du Conservatoire de St-Louis, initiative qui a par ailleurs été la thématique d'un Atelier des Régionales.

Jeunesse :

accueils de spectacle *Des airs de famille* dans le cadre de l'unique journée organisée par le Service Jeunesse de la Ville

Petite enfance :

travail de proximité particulier avec la crèche locale dans la perspective des 3 spectacles spécialement dédiés.

Séniors :

axe de travail avec le CCAS pour la mise en place d'un service de navette ouvert aux plus anciens pour faciliter leur venue au spectacle (notamment pour le festival Compil'Cité).

Collégiens :

accueil de « Peace & Love » : spectacle éducatif pour sensibiliser les jeunes aux risques audits

Handicap :

préparation d'une rencontre avec les IME à l'occasion de l'accueil en résidence de la Cie Création Ephémère (novembre 2013 ou mars 2014)

Publics et artistes transfrontaliers :

accueil de 2 expositions trinationales (F-D-CH) organisées par des tiers (les 2ème Rencontres photographiques des 3 Pays et la 4ème édition d'Éclats de Brique avec divers plasticiens).

#### Le travail au sein de différents réseaux a également permis :

➤ Le co-accueil de 2 compagnies avec le festival Momix de Kingersheim qui a aussi inscrit 6 spectacles du festival Compil'Cité dans sa programmation

➤ La mise en place de projets transfrontaliers :

- 3 projets communs avec Weil am Rhein (D) appelés à se pérenniser :
  - la programmation par le Kulturamt d'un concert à Weil am Rhein dans le cadre du festival Compil'Cité de Huningue
  - la programmation par le Triangle d'un concert à Huningue dans le cadre du String Time Festival de Weil am Rhein (mars)
  - une 4ème exposition au Triangle avec des artistes des ateliers du Kesselhaus de Weil am Rhein
- 2 projets associatifs autour d'expositions avec des artistes français, allemands et suisses :
  - 2ème Rencontres Photographiques des 3 Pays
  - Éclats de Brique (peintures, sculptures)

**LE TRIANGLE  
BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE 2013**

ANNEXE 2

ACTIVITES		CHARGES	
<b>Diffusion</b>		209 540	
	<i>dont festival Compil'Cité</i>	95 026	
<b>Soutien aux pratiques artistiques</b> (Subvention et avantages en nature)		97 709	
	<i>dont projets amateurs</i>	82 879	
	<i>dont résidences d'artistes professionnels</i>	14 830	
<b>Charges de structure liées au projet culturel et artistique</b> (personnel, petit matériel et consommables, fluides, ... hors fonctionnement Académie des Arts)		201 969	
	<i>dont projets transfontalier</i>	34 108	
	<i>dont travail en réseau</i>	3 143	
	<i>Sensibilisation et élargissement du public</i>		(*)
<b>Total</b>		<b>509 218</b>	<b>509 218</b>
<b>PRODUITS</b>			
<b>Recettes de billetterie</b>		24 550	
	<b>Partenaires privés</b>	15 350	
	<b>Subvention Conseil Général</b>	32 000	
	<b>Subvention Conseil Régional</b>	6 000	
	<b>Autres (Agence Culturelle d'Alsace)</b>	1 540	
	<b>Ville de Huningue</b>	429 778	
<b>Total</b>		<b>509 218</b>	<b>509 218</b>

(\*) A ce jour, le service culturel n'est pas en capacité de présenter un chiffrage précis de ces actions qui soit fiable et vérifiable. Etroitement liées aux différents axes de notre projet, ces actions en partie fléchées, revêtent par ailleurs des formes très diverses, fluctuantes en fonction de variables externes que nous ne maîtrisons pas. On peut estimer à titre indicatif, que cela représente environ 10% des charges de structures indiquées.

Conseil Général



Haut-Rhin

**CONVENTION  
ENTRE**

**LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA FILATURE**

**Projet artistique et culturel de la Scène nationale en 2013**

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts de l'association La Filature en date du

Vu le projet artistique et culturel proposé par La Filature en 2013,

Vu la demande de la Filature en date du 15 juillet 2013

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 13 septembre 2013,

et

L'association La Filature, ci-après dénommée "La Filature" représentée par son Président Bertrand Jacobberger,

**PREAMBULE**

La Filature est un établissement pluridisciplinaire de diffusion du spectacle vivant, labellisé "Scène Nationale" et constitue, sur le territoire mulhousien, un pôle à vocation régionale, nationale, internationale de diffusion et de création.

L'établissement assure, à ce titre et conformément aux dispositions de la charte des missions de service public des établissements subventionnés dans le domaine du spectacle vivant, des missions confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans ce cadre, la structure doit notamment être attentive à la pluridisciplinarité de sa programmation, témoigner d'un effort important en faveur des oeuvres des auteurs et compositeurs contemporains et favoriser la production et la circulation des œuvres de création et du répertoire.

Par ailleurs, elle doit rechercher, notamment avec l'appui d'artistes accueillis en résidence, le développement de ses publics en veillant à une bonne inscription de l'établissement dans son environnement territorial.

La Filature a bénéficié d'un contrat d'objectifs et de moyens de 2008 à 2011 signé avec l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Mulhouse, mis en œuvre par un directeur dont le mandat a pris fin en 2011.

Une nouvelle directrice a été recrutée en 2012, année qui a été mise à profit pour élaborer un nouveau projet artistique et culturel pour La Filature. Cette période de transition a conduit les partenaires à soutenir La Filature dans le cadre de conventions bilatérales.

Depuis, les réflexions se sont poursuivies entre les partenaires pour l'élaboration d'une convention multipartenariale et pluriannuelle. Cette démarche conduite par l'Etat, chef de file, devrait aboutir fin 2013 et une nouvelle convention pourrait être formalisée à partir de 2014.

Dans ce contexte, La Filature a sollicité le soutien de ses partenaires pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013 pour lequel la direction propose une programmation intégrant tous les genres et qui ambitionne de concerner le public le plus large en lui proposant des repères.

Par ailleurs, l'activité s'appuie davantage sur les propositions des structures présentes sur le site (Orchestre Symphonique de Mulhouse et Ballet de l'Opéra National du Rhin) et certains projets trouvent leur place dans les temps forts ou festivals du territoire de vie de la Région Mulhousienne. Des projets culturels sont également conduits en partenariats avec des structures et acteurs culturels transfrontaliers.

L'ancrage territorial de La Filature devrait également être conforté, tant sur la ville de Mulhouse que sur les territoires de vie du département du Haut-Rhin, en s'appuyant notamment sur des partenariats avec des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

Dans ce contexte, le Département, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à La Filature en 2013, dans le cadre du présent accord.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de La Filature en 2013 (*annexe 1*)
- les conditions, modalités d'attribution et de versement de l'aide financière du Département destinée à soutenir sa mise en œuvre conformément au budget prévisionnel 2013 (*annexe 2*)
- les modalités de suivi de la convention (article 6).

## **ARTICLE 2 - ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA FILATURE EN 2013 (ANNEXE 1)**

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires. Il encourage ainsi toute initiative contribuant à :

- ↳ l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...),
- ↳ la valorisation des atouts artistiques des territoires et l'équilibre de l'offre culturelle.

La Filature met en œuvre, en 2013, un projet artistique et culturel axé sur la diffusion, la création et la sensibilisation des publics (*annexe 1*) et qui répond à ces objectifs.

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS, MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE**

Pour l'exercice 2013, la participation maximale du Département en faveur de La Filature est fixée à **240 000 €** (deux cent quarante mille euros) pour son projet dont le budget est en *annexe 2*, répartis comme suit :

### Subvention complément de prix :

Les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public sont estimées à 1 226 016 € HT compte tenu d'un prix de vente moyen du billet de 21,50 HT et d'une fréquentation prévisionnelle de 57 024 spectateurs payants.

Sur cette base, afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en oeuvre du projet artistique et culturel, le Département accorde à l'association une subvention de 210 000 € répartis de la manière suivante :

- ↳ 200 000 € affectés au projet artistique et culturel
- ↳ 10 000 € affectés au soutien aux compagnies régionales (co-production, accueil en résidence de création ou compagnonnage...)

Cette subvention « complément de prix » est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

### Subventions :

- ↳ 25 000 € affectés à l'opération "La Filature au Collège" ; dans ce cadre La Filature veillera à faire appel à des artistes régionaux
- ↳ 5 000 € affectés aux ateliers spectacle vivant et actions en milieu carcéral.

Aucune autre aide ne pourra être sollicitée auprès du Département du Haut-Rhin par La Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de la Filature :

<b>Domiciliation</b>	<b>Code étab.</b>	<b>Code guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé RIB</b>	<b>Titulaire</b>
CE d'Alsace	16705	09017	08751380701	54	LA FILATURE

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2013, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 %, au début d'exercice, sur la base d'une lettre de demande, accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre ;
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande et au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Si le montant des dépenses réelles attestées par La Filature est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le budget prévisionnel transmis par ses soins, la subvention versée par le Département pourra être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil Général.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à La Filature par courrier du Président du Conseil Général.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par La Filature est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

#### **ARTICLE 4 - DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION ET DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, elle ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

#### **ARTICLE 5 - OBLIGATIONS**

La Filature s'engage à :

☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique et culturel en 2013 dont le budget est annexé à la présente convention ;

☞ fournir au Département avant le 30 septembre 2013 :

→ le compte rendu moral, financier, le compte de résultat du projet artistique et culturel réalisé en 2012 et le compte d'emploi de la subvention attribuée

↪ aviser le Département de toute modification concernant :

- l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

↪ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur l'ensemble de ses supports de communication ;

↪ informer le Département des autres subventions publiques attribuées.

### **ARTICLE 6 - SANCTIONS**

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par l'association sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire diminuer son montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par l'association, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que l'association n'ait été mise en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

### **ARTICLE 7 - SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION**

Au cours du premier semestre 2014, un bilan du projet artistique et culturel 2013 sera réalisé et présenté par La Filature dans le cadre d'une réunion organisée à son initiative.

### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITE**

La Filature met en œuvre son projet artistique et culturel pour l'année 2013, tel que défini à l'annexe 1, sous sa seule responsabilité.

En aucun cas la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de la mise en œuvre de ce projet, pour lequel il appartient à La Filature de souscrire les assurances adéquates.

### **ARTICLE 9 - MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par La Filature de l'une des orientations de la présente convention et notamment de ses articles 2, 3 et 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Filature n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

## **ARTICLE 11 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables limitées à une période de 1 mois.

## **ARTICLE 12 - AUTRES DISPOSITIONS**

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.  
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président de La Filature

Le Président du Conseil Général du  
Haut-Rhin

## I. Projet artistique et culturel 2013

### Programmation 2013, spectacles et expositions accueillis

La programmation 2013 s'inscrit dans la continuité des précédentes saisons. Nous avons accueilli en 2011, 69 spectacles pour 150 représentations et en 2012, 63 spectacles pour 139 représentations. Pour 2013, nous envisageons l'accueil de 70 spectacles pour 150 représentations. Cette programmation comprend essentiellement des spectacles programmés par Monica Guillouet-Gélys, même si quelques spectacles de la saison 12/13 sont issus de l'ancienne direction.

Nous souhaitons proposer une programmation artistique exigeante basée sur l'accueil d'auteurs contemporains, de metteurs en scène prestigieux, de jeunes compagnies locales, de formes émergentes intégrant les nouvelles technologies et une nouvelle relation au geste et à l'image.

En 2013, la Scène nationale s'engagera dans le soutien à la création contemporaine à travers les différentes déclinaisons de présence et d'accompagnement d'artistes et fera une place à la présentation de leurs projets dans sa programmation.

Nous porterons une attention particulière à la création artistique en Région Alsace et organiserons en novembre 2013, en partenariat avec la Comédie de l'Est de Colmar et le CREA de Kingersheim, un temps fort présentant la vitalité de la création contemporaine en Alsace, *Scènes d'automne en Alsace*.

Elle participera à la production d'œuvres de renommée internationale et ou internationale en collaboration avec des partenaires majeurs comme le Festival d'Avignon, Marseille-Provence 2013, Théâtre Basel, et accueillera les représentations sur ses plateaux

La Scène nationale maintiendra une pluridisciplinarité artistique présentant toutes les facettes de l'art vivant d'aujourd'hui en complémentarité et collaboration avec les structures artistiques qu'elle abrite et celles qui lui sont proches dans le domaine de la musique et du jeune public notamment.

La programmation s'organisera dans les différentes salles de La Filature et un programme hors les murs appuyé sur un réseau de partenaires sera mis en place. La Scène nationale développera son pôle image en soutenant la création et la diffusion d'œuvres photographiques, vidéo et installations multimédia, et en mettant en place un programme de sensibilisation à ces formes artistiques. Elle participera à la structuration d'un réseau d'acteurs dans le domaine des arts visuels et assurera par des collaborations avec des partenaires le rayonnement régional et transfrontalier de son projet artistique.

La Scène nationale organisera deux Festivals en 2013 : l'un dédié à la création artistique dans les pays du Sud, Les Vagabondes, l'autre à la création émergente en Europe du Nord, Horizon. Ces deux festivals prendront appui sur des partenariats forts avec d'autres lieux dans la grande région transfrontalière.

TOTAL			
1 381 843	152	72	
THEATRE			
408 704	50	19	
Les Semences indiscrets			
Christophe Rauck	SM	8-12/01/13	5
Danse Delhi			5
Galin Sioev	SM	01-02/02/13	2
Les Jeunes			2
David Lescol	SM	12-14/02/13	3
La dernière bercéeuse			2
Louis Arène	GM	15-16/03/2013	2
La Vie est un rêve			2
Jacques Vincery	GS	21-22/03/13	2
Pygmalion miniature			4
Renaud Herbin	SM	4-5/04/13	4
Action miniature			2
Renaud Herbin	SM	4-5/04/13	2
Tout va bien en Amérique			2
David Lescol / Benoit Delbecq	SM	09-10/04/13	2
Mia Cabane			6
Gael Chaillat	SJB	09-11/04/2013	6
Isolde			3
Richard Maxwell	GS	3-4-5/10/2013	3
?'al 20 ans qu'est-ce que m'attend ?			4
Cécile Backes	SM	16-19/10-2013	4
Les Marchands			1
Joël Pommerat	GS	5-6/11/2013	1
L'âge des Poissons			2
Charlotte Lagrange	SM	12-13/11/2013	2
Rebailles			1
Alice Laloy	SM	15/11/2013	1
Love and Money			1
Illia Delaigle	GM	30/11-01/12/2013	2
Everest			2
Nino d'Introna	AS	24-27/11/2013	2
Ouroboros			2
Hand Spring Puppet	SM	26-27/11/2013	2
Par les Villages			3
Stanias Nordy	GS	12-14/12/2013	3
Dopo la battaglia			2
Pippo Delbono	GS	17-18/12/2013	2
DANSE			
242 982	8	14	
Micro			2
Pierre Rigal	SM	22-23/01/13	2
Vortex			2
Phia Ménard	SM	07-08/02/13	2
Brilliant Corners			1
Emanuel Gat	GS	15/03/2013	1
Puz'zie			1
Sidi Larbi Cherkaoui	GS	03/05/2013	1
Los Abrazos			1
Cie Esro	GM	30/05/2013	1
Showtime a musical			3
Marc Tompkins	SM	8-10/10/2013	3
Instable			2
Compagnie S'Poart	GS	12-13/11/2013	2
Mamela Nyamza	GS	27-28/11/2013	2
MUSIQUE			
62 145	7	7	
West Side Story			1
Perussions Claviers de Lyon			1
GS	05/02/2013		1
La face cachée de la Lune			1
Thierry Balasse	GS	12/04/2013	1
Che Bandonneon			1
Juan Jose Mosalini	GS	01/06/2013	1
Les Nuits			1
Angelim Peljocaj	GS	22/09/2013	1
Brigitte Fontaine			1
Bobby Previte	GS	16/11/2013	1
Terminais			1
Christine Salem	GS	19/11/2013	1
CINE CONCERTS			
21 278	1	1	
Les Lumières de la Ville			1
OSM	GS	27-28/03/13	1
JAZZ			
100 910	3	3	
Univers Nino			1
Denis Colin et Ornette			1
12/03/2013	GS		1
Mannu Katché / Tore Brunborg / Jim Watson /Luca			1
Aquino			1
31/05/2013	GS		1
James Blood Ulmer & David Murray Big band			1
David Murray			1
30/11/2013	GS		1
CIRQUE			
124 493	4	11	
Le Grand C			2
Cie XY			1
30-31/01/13	GS		1
Les beaux orages qui nous éluent promis			2
Collectif Petit Tavers			2
GS	28-29/05/13		2
Mélissa von Veply			3
19-21/11/2013	SM		1
Vielléich			1
Aurélien Bory			4
4-7/12/2013	GS		1
JEUNE PUBLIC			
69 192	8	27	
L'après-midi d'un foëtan			1
Phia Ménard			4
SM	07-08/02/13		1
Taversée			4
Estelle Savaria			1
SM	07-09/03/13		1
Oh Boy !			6
Olivier Letailleur			1
SM	20-22/03/13		1
Tot tu seras une fleur et moi à cheval			2
Alexis Armançol			1
SM	03-04/05/13		2
pp Les petits calloux			2
Annabelle Sergent			1
GM	29/05+01/06/13		2
Pamo Tempo			2
Cie du Porte Voix			1
SM	12-15/06/13		2
Rock it Daddy			2
Compagnie S'Poart			1
GS	12-13/11/2013		1
La petite marchande d'allumettes			5
Katka			1
SM	4-6/12/2013		1
PRESENTATION DE SAISON			
74 761	6	1	
Présentation de saison 2013/2014			1
plusieurs artistes invités durant la saison			1
GS	18/06/2013		1
20 ans de La Filature			5
plusieurs artistes			1
GS	14-16/09/2013		1
FESTIVAL LES VAGAMONDES			
100 433	17	12	
The End			1
Babylonia Teatr			1
SM	15/01/2013		1
Alexis - Une tragédie grecque			1
Cie Motus			1
SM	17/01/2013		1
33 tours et quelques secondes			2
Lina Saneh / Rabih Mroué			2
GM	19-20/01/13		2
Robert Cantarella			1
SJB	19/01/2013		2
Cie Lombardia			2
Collectif Bliz			1
SM	19/01/2013		1
Je danse et je vous en donne à bouffer			1
Radhouane El Meddeb			1
GM	15/01/2013		1
Andres Marn			1
GS	18/01/2013		1
My paradoxical knives			2
Ali Moim			2
AS	19/01/2013		1
Orient mon amour			1
Bratsch			1
GS	16/01/2013		1
YUMA			1
Azedine Boutroua			1
AS	18/01/2013		1
Azedine Boutroua			1
AS	15/01/2013		2
Again / Diwan			1

# SPECTACLES ACQUELLIS

FESTIVAL HORIZON			
La rémunération des deux Cordes			
Maudit soit le traître à sa parole			
Joël Pommerai			
Mladirsko Theater			
SM 14-15/05/2013			
	1	2	2
Before your very eyes			
Gob Squad			
SM 17-18/05/2013			
	1	2	2
come, been and gone			
Mara Gornicka			
SM 22/05/2013			
	1	1	1
Let's get Physical			
Michael Clark			
GS 23/05/2013			
	1	1	1
Not about everything			
Daniel Linahan			
SM 24/05/2013			
	1	1	1
Smile off your face			
Daniel Linahan			
SM 25/05/2013			
	1	4	2
Rubin Steiner			
AS 25/05/2013			
	1	1	1
Rubin Steiner			
SM 25/05/2013			
	1	4	1

\* Les représentations incomplètes (élanes à virgule) correspondent à des séances partagées avec des structures partenaires

EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES ET NUMÉRIQUES ACCUEILLIES

ACCUEILS						
Walter Niedermayr	Apparances	08/01 au 14/04				
Jacques Perconte / Cytll Hat / Nicolas Letèvre	Blow Up	02/05 au 07/07				
Anne Immele - L'Agrandisseur	Play & Replay	15/06 au 15/09	X			
Olivier Rollet	Figures du pouvoir	13/09 au 27/10				
David Goldblatt / Mikhael Subotzky / Jodi Bieber	Commitment #3	05/11 au 22/12				
						51 000

## Coproductions et Résidences

Un des objectifs de La Filature, Scène nationale de Mulhouse est de s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale et internationale dans les domaines de l'art contemporain mais aussi d'organiser la diffusion et la confrontation de formes artistiques en privilégiant la création contemporaine.

Monica Guillouet-Gélys, arrivée début 2012 à la direction de La Filature, inscrit son projet dans cette continuité.

Ce dernier s'articule autour de la permanence artistique mais également autour d'une politique de découverte artistique par une forte implication dans l'accueil de productions internationales et un soutien suivi aux jeunes artistes.

Elle a souhaité dès son arrivée, associer à La Filature deux artistes incontournables de la scène théâtrale française, **David Lescot** (Cie du Kairos) et **Joël Pommerat** (Cie Louis Brouillard). Ces associations sont basées sur des apports en production mais revêtent également la forme de résidences plurianuelles ou de compagnonnages artistiques leur permettant de développer leur projet dans les conditions économiques et structurelles les plus stables.

Au-delà de ces associations les artistes régionaux ont une place importante et pour 2013 nous soutenons :

- **Lionel Lingelser** avec son projet *Munstrum*
- **Gaël Chaillat** avec son spectacle installation *Ma cabane*
- **Charlotte Lagrange** autour de la création de *L'Age des poissons*
- **Illia Delaigle** pour la création de *Love and Money*
- **Catherine Umbdenstock** pour la création de *L'Avaré*
- **Maryl Barnabé** pour la tournée de *Mon Histoire du théâtre*

Chaque saison, le soutien à la création de spectacles vivants, de projets photographique et arts numériques (productions, coproductions et résidences d'artistes) représente **environ 20 % du budget artistique de la Scène nationale** et une moyenne de 10 semaines de présence d'artistes en résidence au sein de La Filature.



**COPRODUCTIONS ET RESIDENCES D'ARTISTES  
DANS LE DOMAINE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES ARTS NUMERIQUES**

<b>COPRODUCTIONS</b>				
David Lebreton	Figures du Pouvoir			
Nicolas Daubanes	Selon Jérémy Benham			
Denis Darzacq	Comme un seul homme			
<b>RESIDENCES D'ARTISTES</b>				
				41 500
Anne-Flore Cabanis	Rebonds			
Laurent Pernot				
Benoit Delbecq	Visa d'exploitation			
Nicolas Clauss	Terres Arbitraires			
<b>TOTAL</b>				
				49 000

## Actions culturelles ou les enjeux de la relation aux publics

Favoriser l'accès à la culture des publics, quel que soit leurs âges et leurs milieux sociaux est l'une des missions principales d'une Scène nationale.

La Filature développe chaque année un grand nombre d'activités artistiques pour aller à la rencontre des publics scolaires, associatifs ou handicapés ou encore des publics issus de milieux sociaux défavorisés.

Un volet important de ces activités, pour un budget en 2013 de 40.000 €, s'adresse aux collégiens dans le cadre du parcours du spectateur " La Filature au Collège ". Un autre volet intitulé activités complémentaires pour un budget de 46.600 € couvre des ateliers en direction de tous les publics et des ateliers en milieu carcéral. Cf détails dans le document récapitulatif des actions ci-après.

En favorisant l'accès aux œuvres culturelles, les artistes aidés par les structures créent des liens sociaux, de nouveaux comportements culturels et de véritables espaces de paroles, d'échanges et d'imagination.



ANNEE 2014

ACTIONS CULTURELLES	
1 955	Cie des Châteaux en l'Air - Gaël Chaillat Atelier amateurs / Atelier lycée
2 336	Lionel Lingelser Atelier Lycées
1 250	Marion Muller Atelier intergénérationnel
3 150	Thierry Vidal Atelier théâtre
3 843	compagnie du Chatpître Atelier cirque
2 465	Nicole Docin-Julien Atelier conte
CORPRODUCTIONS / RESIDENCES / TOURNEES	
7 000	Catherine Umbdenstock l'Avare
12 900	Charlotte Lagrange L'âge des poissons
8 400	Lionel Lingelser / Louis Arene Munstrum
5 000	Illia Delaigle Love and Money
5 000	Gaël Chaillat - Cie des Châteaux en l'air Ma Cabane
7 000	Thibaut Wenger Mon Histoire du théâtre
5 000	Maryl Barnabé Mon Histoire du théâtre
ACCUEILS	
6 311	Renaud Herbin Pygmalion miniature / Actéon miniature
2 480	Gaël Chaillat Ma Cabane
2 999	Azedine Boufroua Yuma / Again / Diwan
6 276	Cie Estro Los Abrazos
16 719	Charlotte Lagrange L'âge des poissons
10 523	Alice Laloy Rebatailles
10 499	Illia Delaigle Love and Money
<b>138 518</b>	<b>TOTAL</b>

11

ANDE A LA CREATION REGIONALE

FILATURE AU COLLEGE		
Lionel Lingelser et Louis Arène	Parcours théâtre	2 340
Tempus Fugit	Parcours théâtre en allemand	2 100
cie des Châteaux en l'Air - Gaël Chaillat & Ramona Poenaru	Parcours théâtre et arts numériques	6 092
Lili Terrana	Parcours pluridisciplinaire	794
Vidal Bini / Caroline Allaire	Parcours danse	6 086

6 500 527	<b>TOTAL DEPENSES</b>
-	EXCESSANT EXPLOITATION
-	Charges financières
11 091	Charges exceptionnelles
-	Dotations aux provisions risques et charges
102 000	Dotations aux amortissements
2 255 000	Masse salariale
1 108 000	Frais de fonctionnement
3 476 091	<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>
3 200	Autres charges affectées
-	Conseillers artistiques
217 000	Personnel technique et accueil non permanent
230 000	Communication générale
450 290	<b>CHARGES ANNUELLES DE SAISON</b>
800 168	Zingaro ( hors 20 668 € de dépenses constatées sur l'exercice 2012)
600 168	<b>ZINGARO</b>
20 900	Interventions en milieu carcéral
40 000	Filature au collage
25 700	Ateliers spectacle vivants
86 600	<b>ACTIVITES COMPLEMENTAIRES</b>
51 000	Photographie
178 500	Festival Horizon
97 900	Festival Les Vagabondes
327 400	<b>AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES</b>
7 500	Projet trinational
15 412	Hors les murs
79 748	Ouverture de saison + 20 ans
72 137	jeune public
124 569	Cirque
76 407	Jazz
23 000	Ciné concerts
88 127	Musique
221 047	Danse
404 028	Théâtre
1 110 400	<b>SPECTACLE VIVANT : ACTIVITE D'ACCUEIL</b>
41 500	Résidences d'artistes
7 500	Coproductions
49 000	<b>Arts de la photographie et arts numériques</b>
91 364	Résidences d'artistes
5 000	Diffusion
104 304	Coproductions
200 668	<b>Specacles vivants</b>
249 668	<b>COPRODUCTIONS ET RESIDENCES</b>
1 374 098	<b>DEPENSES ARTISTIQUES</b>

BUDGET PREVISIONNEL 2013





SEA02325	<p><b>JAZZ MULHOUSE</b>  Organisation de la 5ème édition du Festival METEO du 8 au 31 août 2013</p> <p>Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 37 500,00 €  MULHOUSE : 150 000,00 €</p>	15 000,00
SEA02317	<p><b>LE MARKSTEIN CA VOUS GAGNE</b>  Organisation du 9ème festival "CirkôMarkstein" en 2013</p> <p>Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €  ODEREN : 500,00 €  RANSPACH : 500,00 €  FELLERING : 500,00 €</p>	1 000,00
SEA02324	<p><b>LES AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN SOULTZ</b>  Edition 2013 des Musicales de Sultz</p> <p>Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 €  SOULTZ : 1 500,00 €</p>	1 100,00
SEA02326	<p><b>LES MANGEURS DE LUNE PFAFFENHEIM (ASSOCIATION)</b>  Organisation de l'animation Le Mangeur de Lune Festival en 2013</p> <p>Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 €  COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH  VIGNOBLES CHATEAUX : 6 000,00 €</p>	1 000,00
SEA02315	<p><b>MAD ABOUT ART AND DESIGN STRASBOURG</b>  Organisation d'une action culturelle "Pression Design 2013" à Mulhouse</p>	800,00
SEA02312	<p><b>MAISON POUR TOUS ESPACE 110</b>  29ème édition du festival BEDECINE qui aura lieu les 16 et 17 novembre 2013.</p> <p>Cofinancement :  CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 €  ILLZACH : 40 000,00 €</p>	15 000,00
SEA02320	<p><b>MJC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH</b>  Organisation de la 6ème édition du Sound Go Festival les 6 et 7 septembre 2013</p> <p>Cofinancement :  COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH : 10 000,00 €</p>	1 500,00





